

GUIDE DES PARENTS/TUTEURS LÉGAUX SUR  
L'ANNÉE SCOLAIRE PROLONGÉE

# ESY

S E R V I C E S

**Montgomery County Public Schools (MCPS) fournit des services d'Extended School Year (ESY) (Année Scolaire Prolongée) aux élèves éligibles à des services d'éducation spéciale. Ces services s'inscrivent dans le cadre de l'éducation publique gratuite et adaptée (Free Appropriate Public Education-FAPE) et sont offerts en été. Cette brochure est conçue pour vous aider à comprendre les services de l'ESY et les critères d'éligibilité.**

.....  
Maryland's Largest School District  
.....

**MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS**

Office of Special Education

## Quels sont les services d'année scolaire prolongée ?

Les services d'année scolaire prolongée (Extended School Year-ESY) sont l'extension individualisée de services spécifiques, au-delà de l'année scolaire ordinaire, conçus pour répondre à/maintenir des objectifs précis inclus dans le Programme d'Enseignement Individualisé (IEP) d'un élève. L'ESY n'est pas simplement le prolongement de l'année scolaire, un placement automatique de cours d'été, ou un programme d'enrichissement d'été ; et chaque élève en situation de handicap ne nécessite pas nécessairement l'ESY. L'ESY peut en réalité se révéler adaptée pour un nombre relativement modeste d'élèves avec handicaps.

## Comment les décisions d'ESY sont-elles prises ?

L'équipe IEP, qui comprend le parent/tuteur légal, l'élève (le cas échéant), son ou ses enseignants, les prestataires de services associés et un membre de l'administration ou son représentant, détermine l'éligibilité de l'élève aux services ESY.

## Quand les décisions ESY sont-elles prises ?

L'équipe IEP est légalement tenue d'examiner et d'évaluer la pertinence de l'éligibilité d'ESY lors de la réunion d'examen annuel de tout élève bénéficiant de services d'éducation spéciale. Les services d'ESY varient par type, intensité, emplacement, inclusion de services relatifs, et durée, en fonction des besoins de l'élève. Lors de l'examen des données sur les élèves, l'équipe IEP prend en compte les facteurs suivants :

- æ Régression/rattrapage du retard
- æ Degré de progrès
- æ Compétences naissantes/Nouvelles opportunités
- æ Comportement perturbateur
- æ Nature et/ou sévérité du handicap
- æ Circonstances particulières

Si une équipe IEP estime qu'il est trop tôt dans l'année scolaire pour répondre de manière adéquate au besoin éventuel d'un élève en matière d'ESY, elle peut reporter cette décision à une date ultérieure. Si la décision est reportée, l'équipe IEP doit se réunir à nouveau à une date ultérieure pour prendre en compte le besoin des services ESY de l'élève, mais suffisamment tôt pour que le parent dispose du temps nécessaire pour faire appel de la décision de l'équipe IEP, si nécessaire.

## Comment l'éligibilité pour l'ESY est-elle déterminée ?

L'accent est mis sur les compétences essentielles\* qui ont une incidence sur le maintien des avantages pour l'éducation et la perte de FAPE. Aucune formule normative n'est utilisée pour déterminer ESY ; au contraire, cette enquête doit impliquer plusieurs points de données qui incluent à la fois des données rétrospectives et prédictives. L'équipe IEP est tenue de procéder à un examen approfondi pour déterminer si les données répondent à des normes de pertes de compétences importantes d'un degré et d'une durée tels qu'elles entravent sérieusement la progression globale vers les objectifs d'apprentissage et la perte d'avantages éducatifs.

*\*Une compétence essentielle dans la vie courante correspond à toute compétence jugée essentielle par l'équipe IEP pour le progrès général de l'élève en matière d'éducation, y compris les compétences sociales et comportementales. Pour déterminer les aptitudes essentielles à la vie en fonction des besoins spécifiques de l'élève, la division scolaire peut prendre en compte les habiletés menant à une vie autonome, notamment la toilette, l'alimentation, la communication, s'habiller, et d'autres aptitudes d'autonomie. Dans certains cas, la division scolaire peut prendre en compte et résoudre les problèmes scolaires et comportementaux. En fonction de facteurs tels que l'âge de l'élève, ses capacités et le nombre d'années qu'il a passées à l'école, les domaines de lecture, mathématiques et écriture peuvent être considérés comme des aptitudes essentielles à la vie.*

## Comment est-ce que les services d'ESY sont-ils déterminés ?

Si l'équipe de l'IEP décide qu'un élève satisfait les critères pour recevoir les services d'ESY, l'équipe identifiera les buts et les services qui devront être mis en œuvre. Les informations suivantes sont documentées sur l'IEP actuel :

- æ Les buts et les objectifs spécifiques qui exigent des services d'ESY.
- æ Le(s) type(s), la/les quantité(s) et la durée d'éducation spéciale et de(s) service(s) relatifs, y compris le transport nécessaire pour les objectifs d'ESY de l'IEP.
- æ L'environnement le moins restrictif dans lequel les services d'ESY peuvent être fournis pour satisfaire les buts et les objectifs d'ESY de l'IEP.
- æ Le temps durant lequel l'élève participera avec ses pairs sans handicaps.

Les parents/tuteurs légaux ont le droit d'accepter ou de refuser les services ESY. Si les parents/tuteurs légaux acceptent les services ESY, le responsable de cas effectuera le processus d'enregistrement ESY et, le cas échéant, organisera le transport ESY.

## Et si les parents/tuteurs légaux sont en désaccord avec la décision de l'équipe de l'IEP ?

Les parents/tuteurs légaux sont appréciés comme membres de l'équipe de l'IEP et participeront complètement au processus de la prise de décision d'ESY concernant leur enfant. À la réunion de l'équipe de l'IEP, les parents/tuteurs légaux recevront une copie de l'IEP et les informations sur l'ESY. Ils recevront aussi un résumé écrit de la décision concernant l'ESY. Si les parents/tuteurs légaux sont en désaccord avec la décision de l'équipe de l'IEP, ceux-ci peuvent faire appel à la décision en demandant un examen administratif, une médiation, ou une audition de la procédure d'éducation spéciale en bonne et due forme en appelant l'Equity Assurance and Compliance Unit au 240-740-3230.

# Pour plus d'informations, les parents/tuteurs légaux peuvent contacter :

Office of Special Education (Bureau de l'éducation spéciale)

**240-740-3042**

Extended School Year Services (Service d'année scolaire prolongée)

**240-740-3855**

Office of Student and Family Support and Engagement (Bureau des services de soutien et d'implication pour l'élève et la famille)

**240-314-4824**

## Déclaration de Non-discrimination de MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit la discrimination illégale basée sur la race, l'ethnicité, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité du sexe, l'expression du genre, l'orientation sexuelle, le statut de famille/parentalité, la situation matrimoniale, l'âge, le handicap physique ou mental, la pauvreté et le statut socioéconomique, la langue, ou d'autres attributs ou affiliations qui sont protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date de notre communauté à créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Quelques exemples de discrimination comprennent les actes de haine, violence, insensibilité, harcèlement, brimade, irrespect, ou représailles. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA de Montgomery County Board of Education, *La Non-discrimination, l'Équité, et la Compétence Culturelle*. Cette politique affirme la conviction du Board que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique reconnaît également que l'équité demande des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structureux et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles.

### Pour des questions ou des plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS \*

**Office of Employee Engagement and Labor Relations**  
Department of Compliance and Investigations  
850 Hungerford Drive, Room 55  
Rockville, MD 20850  
240-740-2888  
OC00-EmployeeEngagement@mcpsmd.org

### Pour des questions ou des plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS \*

Office of the Chief of Staff  
Student Welfare and Compliance  
850 Hungerford Drive, Room 162  
Rockville, MD 20850  
240-740-3215  
COS-StudentWelfare@mcpsmd.org

*\*Des questions, plaintes, ou demandes concernant les aménagements pour les élèves ayant des handicaps peuvent aussi être soumises au superviseur de l'Office of Special Education, Resolution and Compliance Unit, au 240-740-3230. Des questions concernant des aménagements ou des modifications pour le personnel peuvent être posées à l'Office of Employee Engagement and Labor Relations, Department of Compliance and Investigations, au 240-740-2888. De plus, les plaintes de discrimination peuvent être soumises à d'autres agences, telles que: U.S. Equal Employment Opportunity Commission, Baltimore Field Office, City Crescent Bldg, 10 S. Howard Street, Third Floor, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY); ou U.S. Department of Education, Office for Civil Rights, Lyndon Baines Johnson Dept. of Education Bldg., 400 Maryland Avenue, SW, Washington, DC 20202-1100, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou [www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html](http://www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html).*

Ce document est aussi disponible, sur demande, dans d'autres langues que l'anglais et sous d'autres formats sous l'Americans with Disabilities Act, en contactant le Office of Communications de MCPS au 240-740-2837, au 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à [PIO@mcpsmd.org](mailto:PIO@mcpsmd.org). Les individus qui ont besoin d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter l'Office of Interpreting Services au 240-740-1800, au 301-637-2958 (VP), ou à [MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org](mailto:MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org). MCPS fournit aussi un accès égal aux Boy/Girl Scouts et à d'autres groupes de jeunes désignés.

Maryland's Largest School District

## MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Publié par le Department of Materials Management for the  
Division of Consortia Choice and Application Program Services (DCCAPS)

